



Compte-rendu Groupe de travail MEN : Mobilité à l'international 15 octobre 2018

Rencontre entre les représentants des organisations syndicales et la Direction Générale des Ressources Humaines du Ministère de l'Éducation Nationale.

Présents pour le SNUipp-FSU : Bruno Ribard

Lors de cette réunion, M. Geffray, DGRH du MEN, a présenté les orientations qu'il souhaite mettre en place pour la mobilité des enseignants à l'international. Il s'agit d'une reprise en main musclée de la politique des détachements illustrée par la note de service détachement du 6 septembre dernier.

Il rappelle les règles introduites par cette note de service pour les nouveaux détachements (limitation à 6 ans) et répète que les règles actuelles continuent de s'appliquer pour les personnels actuellement en poste à l'étranger. Aucune assurance n'est fournie pour les renouvellements contrairement à ce que certains syndicats (qui se félicitent de l'introduction d'un turn-over à l'étranger) pourraient laisser entendre. Les DASEN gardent leurs prérogatives même s'ils seront réunis pour que la DGRH leur explique les nouvelles règles.

Poursuivant, M. Geffray explique la limitation de la durée des détachements à 6 ans par la volonté d'offrir l'opportunité de partir enseigner à l'étranger à plus de collègues. Cet argumentaire nous paraît pour le moins léger si l'on considère le nombre de détachés (environ 10 000) au regard du nombre total d'enseignants en France (740 000).

Autre axe de travail pour la DGRH, la valorisation des parcours à l'étranger. Là aussi, cette volonté nous semble peu crédible pour les personnels du premier degré si ce n'est pour les directeurs. Des postes réservés, des points d'indice supplémentaires, des missions spécifiques ... on peut toujours rêver dans un contexte de pénurie et de restrictions budgétaires.

Plusieurs réunions de travail sont programmées avec les organisations syndicales pour clarifier les derniers points en suspens (circonstances exceptionnelles donnant droit à 9 ans de détachement et carence entre deux séjours à l'étranger) et pour mettre au point un vade-mecum sur la mobilité à l'international à destination de tous les acteurs concernés par l'enseignement français à l'étranger. Cet outil permettrait notamment aux enseignants souhaitant partir hors de France d'obtenir toutes les informations nécessaires.

En écoutant le descriptif fait par M. Geffray, nous estimons que ce document s'apparente plus à une plaquette de promotion vantant les mérites de l'enseignement à l'étranger qui voudrait susciter des vocations vers les métiers de l'enseignement, alors que l'on sait que ce sont les salaires, les conditions de travail et la formation qui importent.